

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 novembre 2025

---

GARANTIR LA GRATUITÉ TOTALE DES PARKINGS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
DE SANTÉ - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

N° 105

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Le Bourgeois, Mme Bamana, M. Bentz, M. Bernhardt, Mme Delannoy, Mme Dogor-Such,  
M. Dussausaye, M. Florquin, M. Frappé, M. Lioret, Mme Loir, M. Muller, Mme Ranc,  
M. Emmanuel Taché et M. Ménagé

-----

**ARTICLE 1ER BIS**

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« En région Grand Est, ce rapport est complété d'une analyse particulière sur le centre hospitalier de Nancy. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à obtenir une analyse affinée de l'application de l'article 1er de la proposition de loi en déclinant le rapport de l'ARS aux différents établissements publics de santé du territoire.